

TAXE APPRENTISSAGE 2018

Formulaire simplifié de versement

À remplir par l'entreprise (* Champs obligatoires)

Nom ou Raison sociale* : N° SIRET* :

Adresse :

Ville Code postal

Tel* : Fax :

Activité principale* : email* :@.....

Personne à contacter* :

Effectifs au 31 décembre 2017

Nombre de salariés (< à 250 salariés) : Nombre d'apprentis :

Masse Salariale Brute

Calcul de la taxe brute x 0,68%

Indemnités versées aux stagiaires Limitée à 3% de la taxe brute

Montant de la taxe d'apprentissage à verser -

Important : Un calculateur est disponible sur notre site internet www.ecofih.com pour faciliter le calcul de la taxe.

Veuillez établir le règlement par chèque à l'ordre de OCTALIA et le transmettre accompagné de ce formulaire à : École Hôtelière ECOFIH, 79 Rue de Paris, 93000 Bobigny

Date limite de paiement : 28/02/2018

Joindre contrat(s) si apprenti(s) présent(s) dans l'entreprise au 31/12/2017

Nom de l'apprenti	Nom et adresse des CFA	Durée du contrat	

N° UAI	Établissements bénéficiaires de la taxe	Montant versé	Hors Quota 23% de A	
0754458 N 0932562 E	UFA ECOFIH Paris 2 Rue Lacaze 75014 Paris CFA Cerfal	26% de A		
			23% X 65% de A	

École Hôtelière ECOFIH
UFA ASSOCIATION ECOFIH
79 rue de Paris
93000 Bobigny

Vos contacts :
jc.beauvisage@ecoleprogress.com
s.fennebresque@ecoleprogress.com
Tel. 01 48 46 71 78
Fax : 01 48 45 24 63